

Relevé de décisions suite à la réunion du conseil communautaire du 15 février 2024

Le jeudi 15 février 2024 à 18h00, le conseil communautaire, dûment convoqué le 9 février 2024 par Monsieur Driss NAJI, Président de la communauté de communes, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Saint Laurent sous Coiron sous la présidence de Monsieur Driss NAJI, Président.

Etaient présents : Joël ARSAC, Pierre-Henri CHANAL, Stéphane CHAUSSE, Jean-Luc COUVERT, Isabelle CROS, Joël CROS, Mickaël CROS, Jean-François CROZIER, Sylvie DUBOIS, Agnès DUDAL, Joseph FALLOT, Marie FARGIER, Michelle GILLY, Chantal GORIAINOFF, Yannick GUENARD, Guillaume JOUVE, Antoine LAINE, Dominique LAVILLE, Didier LOYRION, Fanny MALIS, Didier MEHL, Claude MONCOMBLE, Florian MORGE, Driss NAJI, Patrick ROTGER, Xavier TARDIEU, Karine TAULEMESSE, Benoît VIDAL.

Pouvoirs : de Yann BILANCETTI à Didier MEHL, de Sabine COMBAZ à Joël ARSAC, de Gilbert MARCON à Benoît VIDAL, de Roxane DUSSOL à Agnès DUDAL.

Excusés :

Absents :

Michelle GILLY est élue secrétaire de séance.

Affichage : 19/02/2024

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité des membres présents les délibérations suivantes :

2024-01	18 ^{ème} modification statutaire
2024-03	Complétude des délégations du Conseil au Bureau
2024-04	Versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
2024-05	Validation de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec le Centre socioculturel La Pinède
2024-06	Actualisation du règlement de la crèche intercommunale
2024-07	Validation de la convention de partenariat avec la Mission Locale de l'Ardèche Méridionale pour la mise en œuvre du Service Infos Jeunes itinérant en 2024
2024-08	Evolution du règlement d'aide au commerce local
2024-09	Conventionnement relatif à l'Espace Naturel Sensible « Roc de Gourdon et contreforts du Coiron » avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a adopté à la majorité des membres présents (25 voix pour et 7 voix contre) la délibération suivante :

2024-02	19 ^{ème} modification statutaire (prise de compétence « PLU, carte communale et document en tenant lieu »)
---------	---

Driss NAJI
Président

